BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL ÉCOPHYTO

BSV MARAICHAGE – N°21 DU 05 AOUT 2021

rédigé par Claire NICOLAS - Chambre d'agriculture Pays de la Loire - CDDL

ACTUALITÉS

Bilan Météorologique P.1

Alliums
Teigne, Rouille P.2

Asperge
Criocère, Stemphyliose P.2

Brassicacées
Mouche du chou,
Xenostrongylus deyrollei P.3

Carotte - Céleri
Septoriose P.3

Cucurbitacées
Acarien, Oïdium P.4

Fraisiers
Thrips,
Drosophila suzukii P.5

Salades
Noctuelle P.5

Solanacées
Pucerons, Botrytis P.6

FOCUS :
Cuscutes P.8
Mouche Mineuse
du Poireau P.9

Accéder au site de la Surveillance Biologique du Territoire en cliquant ici

Les conditions climatiques plus fraiches et humides ont favorisées le développement des maladies. Surveillez vos parcelles.

Les mouches des cultures légumières semblent faire leur retour en raison des conditions climatiques automnales. Le coléoptère *Xenostrongylus deyrollei* a été observé cette semaine sur la culture de betterave. Restez vigilant.

BILAN METEOROLOGIQUE

Source : Weather Measures

	Pluviométrie 2021 mm (S 30)	T min (S 30)	T max (S 30)
Allonnes (49)	397,6 mm (+5,1)	11°C	25°C
Challans (85)	415,8 mm (+15,5)	12°C	23°C
St-Philbert-de-Grand-Lieu (44)	417,9 mm (+5,4)	13°C	23°C
La Planche (44)	413 mm (+6,3)	12°C	23°C
Laval (53)	342,4 mm (+11,2)	13°C	23°C
La Roche-Sur-Yon (85)	434,4 mm (+8)	13°C	22°C
St-Mathurin-sur-Loire (49)	407,8 mm (+12,8)	12°C	25°C

Les conditions climatiques estivales de la semaine 29 ont laissé place à des conditions plus automnales en semaine 30. Une alternance de conditions pluvieuses et de journées plus fraiches ont favorisé le retour de nombreuses maladies. La semaine 31 s'annonce identique à la semaine 30 avec des températures maximales proche des 25°C et des pluies régulières arrosant la région.
Ces conditions climatiques sont favorables aux mouches de cultures légumières et aux maladies.
Surveillez vos cultures.

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE PAYS DE LA LOIRE

POLLENIZ PROTÉGER LE VÉGÉTAL ET NOTRE ENVIRONNEMENT

ABONNEMENT BSV

Retrouvez le bulletin de santé du végétal sur le web…

- www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr
- www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
- www.polleniz.fr

… ou inscrivez-vous en ligne pour être informé directement par mail de chaque nouvelle parution :
https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/surveillance-biologique-du-territoire/abonnez-vous-gratuitement-aux-bsv

ALLIUMS

Poireau : Machecoul (44), Villebernier (49), Saumur (49), Ste-Gemmes-sur-Loire (49), Dénezé-sous-Doué (49), parcelles flottantes (44), Saint-Martin-de-Sanzay (79). Oignon : Craon (53), parcelle flottante : Brain-sur-Allonnes (49).

• Ravageurs et Maladies

Mouche mineuse (Poireau, Oignon)

En semaine 29, aucune **mouche mineuse** n'a été capturée dans les parcelles de poireau suivies dans le 44, et le 49 et d'oignon à Craon (53). Dans les parcelles de poireau dans le 49, aucune piqure de nutrition n'a été observée cette semaine.
Dans les parcelles flottantes de poireaux du 44, les premières mouches mineuses ont été piégées.

Thrips (Poireau)

Dans le 44, la pression **thrips** est en diminution en semaine 30 dans les parcelles de poireau.
A Dénezé-sous-Doué (49) et Villebernier (49), 8 thrips par pièges ont été observés en semaine 31. A Ste-Gemmes-sur-Loire (49), aucun thrips n'a été piégé cette semaine. On nous signale des dégâts de thrips sur 20% et 5% des plantes respectivement à Villebernier (49) et Saumur (49).

Teigne (Poireau)

En semaine 31, le pourcentage de poireau présentant des dégâts de **teigne du poireau** est en augmentation. A Villebernier (49), 15% des plantes présentent des dégâts contre 0% la semaine précédente. A Dénezé-sous-Doué (49), 70% des poireaux présentent des dégâts contre 30% la semaine passée. A Machecoul (44) et Ste-Gemmes-sur-Loire (49), aucune teigne n'a été capturée cette semaine.

Mildiou (Oignon)

Le modèle Miloni indique que les conditions étaient favorables à une contamination de **mildiou** le 22 juin à Allonnes (49) avec une date de sortie de taches au 6 juillet. Aux Rosiers-sur-Loire (49), les conditions étaient favorables le 23 juin avec une date de sortie de taches au 8 juillet.

Le modèle indique également des risques de sporulations de tâches :

-Du 31 juillet au 2 août et du 5 au 7 août à Allonnes (49)

-Le 28 juillet et du 5 au 7 août aux Rosiers-sur-Loire (49)

-Le 25, 26 juillet, 1 août et du 5 au 7 août à St-Mathurin-sur-Loire (49)

-Le 26, du 28 au 31 juillet, le 3 août, et du 5 au 7 août à Chaillé-les-Marais (85)

-Du 5 au 7 août à Challans (85).

On nous signale la présence de taches de mildiou sur oignon bottes à Brain-sur-Allonnes (49) : 5% des pieds sont touchés.

Rouille (Poireau)

Dans le 44, on nous signale que la pression **rouille** est en diminution dans les parcelle de poireau en semaine 30.
A Saint-Martin-de-Sanzay (79), on nous signale un foyer important de rouille en parcelle de poireau.
A Dénezé-sous-Doué (49), des taches de rouille sont observées sur 40% des plantes en semaine 31.

Alternaria (Poireau)

Des symptômes d'**alternaria** ont été observés dans les parcelles de poireau dans le 44. La pression est en diminution en semaine 30.

ASPERGE

Asperge : Villebernier (49)

• Ravageur et Maladie

Criocère

A Villebernier (49), la pression **criocère** est en augmentation : 100% des plantes présentent au moins un individu contre 50 % la semaine précédente. On nous signale la présence de criocère au stade adulte, œuf et larve sur la parcelle. Le stade dominant dans la parcelle suivie est le stade larve.

Stemphyliose

A Villebernier (49), la pression **stemphyllium** reste stable. Des symptômes sont observés sur 15% des plantes.

D'après le modèle du Ctifl, les conditions étaient favorables à des contaminations sur Allonnes (49) le 28 juin et sur St-Mathurin-sur-Loire (49) le 18 juin.

BRASSICACEES

Chou : Dénezé-sous-Doué (49), Ste-Gemmes-sur-Loire (49), parcelles flottantes (49), St-Lézin (49). Radis : parcelles flottantes (44). Roquette : parcelles flottantes (44). Navet : parcelles flottantes (44), Brain-sur-Allonnes (49).

• Ravageurs

Altise (Chou, Radis, Navet, Roquette)

La pression **altise** est en diminution sur l'ensemble des parcelles du réseau. Le risque est élevé sur les plantations de chou. Les conditions climatiques actuelles ne lui sont pas favorables.
A Dénezé-sous-Doué (49) et Ste-Gemmes-sur-Loire (49), des dégâts d'altises sont observés sur respectivement 95% et 100% des plants de chou.
A St-Lézin (49), la pression altise est stable sur chou : on retrouve en moyenne 4 altises par chou contre 2.5 la semaine dernière.
Dans le 49, on nous signale que la pression est modérée en parcelle de chou.
Dans le 44, en parcelle de radis, navet et roquette, la pression altise est faible à moyenne en semaine 30.

Mouche du chou et Mouche des semis (Chou)

A Dénezé-sous-Doué (49), 1 **mouche du chou** par bols a été piégée en semaine 30. A Ste-Gemmes-sur-Loire (49), 3,5 mouche du chou par bols ont été piégées et 1,5 **mouche des semis** par bols cette semaine.

Tenthrède et Mineuse *Scaptomyza flava* (Radis, Roquette)

Dans le 44, la présence de **tenthrèdes** et de la **mineuse *Scaptomyza flava*** est toujours importante en parcelle de radis et roquette.

Piéride, Teigne (Chou, Radis, Roquette)

Dans le 49, des chenilles de **piérides** et de **teigne** sont observées en parcelles de chou en semaine 30.
Dans le 44, des chenilles de piérides sont observées en parcelle de roquette et radis

Xenostrongylus deyrollei

Des individus du coléoptère ***Xenostrongyluus deyrollei*** ont été observés en culture de betterave : 70% des plantes présentent au moins un individu à Dénezé-sous-Doué (49). Le ravageur ne semble pas problématique pour cette culture.
Le ravageur a également été observé sur la culture de navet à Brain-sur-Allonnes (49).
Les dégâts de ce ravageur étant très important sur les plantations de choux, surveillez vos cultures. N'ayant que peu d'informations sur le cycle de développement de ce ravageur, il n'est pas possible de déterminer si les conditions climatiques sont favorables à son développement, restez vigilant

Xenostrongylus deyrollei sur chou - Crédit photo : CDDL

CAROTTE - CELERI

Carotte : Ste-Gemmes -sur-Loire (49), Carquefou (44), Fresnay-en-Retz (44)., Longué-Jumelles (49), Dénezé-sous-Doué (49)

• Ravageur et Maladie

Mouche de la carotte (Carotte)

En semaine 30, à Carquefou (44), 0,33 **mouche de la carotte** par plaques a été capturée.
Aucune mouche de la carotte n'a été capturée cette semaine sur l'ensemble des sites suivis au sein du réseau.

Septoriose (Céleri)

Le modèle Septocel (DGAL—INOKI) indique que les conditions sont favorables à des contaminations du 4 au 7 aout à Challans (85) et à Allonnes (49).

CUCURBITACEES

Concombre : Dénezé-sous-Doué (49), parcelle flottante : Longué-Jumelles (49), parcelles flottantes (85). Courgette : Saumur (49). Melon : Le-Gué-De-Velluire (85), Montreuil (85).

• Ravageurs et Maladies

Puceron (Concombre, Courgette, Melon)

En semaine 31, la pression **puceron** est faible sur l'ensemble des parcelles suivies au sein du réseau.
En parcelle de concombre à Dénezé-sous-Doué (49) et Longué-Jumelles (49), respectivement 40% et 5% des plantes présentent au moins un individu. En parcelle de courgette à Saumur (49), aucun puceron n'est observé.
Dans le 85, on nous signale la présence de pucerons en parcelle de concombre.
Dans le 85, en parcelle de melon au Gué-de-Veillure et à Montreuil, aucun puceron n'est observé.

Acarien (Concombre, Melon)

A Dénezé-sous-Doué (49), la pression **acarien** augmente en semaine 31 : 100% des plantes sont touchées contre 60% la semaine précédente. A Longué-Jumelles (49), des acariens sont observés sur 30% des plants de concombre.
Dans le 85, on nous signale la présence d'acarien en parcelle de concombre.
Dans le 85, en parcelle de melon au Gué-de-Veillure et à Montreuil, aucun acarien n'est observé.

Thrips (Concombre, Melon)

La pression **thrips** est faible en semaine 31 dans les parcelles suivies.
A Dénezé-sous-Doué (49) et Longué-Jumelles (49), des thrips sont observés sur 5% des plants de concombre.
Dans le 85, en parcelle de melon au Gué-de-Veillure et à Montreuil, aucun thrips n'est observé.

Sésamie et Pyrale du maïs (Melon)

Au Gué-en-Veillure, 2 **sésamie** par piège et 4 **pyrale du mais** par piège ont été capturées en semaine 30. Aucune sésamie et pyrale du maïs n'ont été piégées à Montreuil (85).

Mildiou (Melon)

Le modèle Milmel (DGAL-INOKI) indique que les conditions étaient favorables à des contaminations du 1 au 5 août à Chaillé-les-Marais (85) et le 24 juillet, 25 juillet, 27 juillet, 3 août et 4 août à Allonnes (49).
Dans le 85, en parcelle de melon au Gué-de-Veillure et à Montreuil, aucune tache de **mildiou** n'est observée.

Bactériose (Melon)

Dans le 85, la pression **bactériose** est faible en semaine 31 : 5% des plants présentent des symptômes à Le-Gué-De-Velluire.

Oïdium (Concombre, Melon)

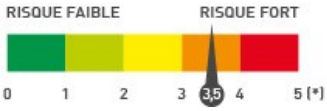

A Dénezé-sous-Doué (49), en parcelle de concombre, la pression **oïdium** augmente avec 40% de plantes touchées cette semaine contre 15% la semaine précédente.
A Longué-Jumelles (49), des symptômes d'oïdium sont observés sur 20% des plantes.
Dans le 85, on nous signale la présence d'oïdium en parcelle de concombre.
Dans les parcelles de melon du 85, aucun symptôme d'oïdium n'est observé.

Fusariose (Concombre)

A Dénezé-sous-Doué (49), la pression **fusariose** diminue. Des symptômes sont observés sur 45% des plants en semaine 31 contre 80% la semaine précédente.

Pyrale du maïs - Crédit photo : OPIE

Sésamie - Crédit photo : OPIE

FRAISIERS

Fraisiers : Saumur (49), Varennes-sur-Loire (49), Longué-Jumelles (49). Framboisier : Lusanger (44)

• Ravageurs

Puceron

La pression **puceron** est variable en fonction des sites d'observations. A Saumur (49) et Longué-Jumelles (49), on observe de individus isolés sur respectivement 50% et 0% des plantes.

Acarien

A Longué-Jumelles (49), 10% des plantes présentent de l'**acarien**.
La pression acarien est nulle en semaine 31 sur le reste des sites observés.

Thrips

Des **thrips** sont observés sur 25% des plantes à Saumur (49) cette semaine contre 45% la semaine précédente.
A Longué-Jumelles (49), 5% des plantes présentent au moins un individu.

Drosophila suzukii

La pression **drosophile** est toujours forte sur la plupart des sites observés. On relève 100 drosophiles par piège en parcelle de framboisiers à Lusanger (44). En parcelle de fraisiers, on dénombre respectivement 0 et 1 drosophiles par pièges à Longué-Jumelles (49) et Varennes-sur-Loire (49).

SALADES

Salade : Villebernier (49), St-Martin-de-Sanzay (79), Pornic (44), Fresnay-en-Retz (44), Saint-Hilaire-de-Loulay (44), Commequiers (44), Ste-Gemmes-sur-Loire (49), parcelles flottantes : Dénezé-sous-Doué (49). Mâche : parcelles flottantes (44).

• Ravageurs et Maladies

Puceron (Laitue)

A Ste-Gemmes-sur-Loire (49), la pression **puceron** est nulle en semaine 29. A Villebernier (49) et Dénezé-sous-Doué (49), le ravageur est observé sur respectivement 20% et 5% des plantes.

Thrips (Mâche, Laitue)

Dans le 44, des **thrips** sont observés en culture de mâche.
Des thrips sont observés sur 5% des plants de salade à Ste-Gemmes-sur-Loire (49).

Noctuelles (*A. gamma*, *A. segetum*, *H. armigera*)

En semaine 30, on relève 3 ***A. gamma*** à Ste-Gemmes-sur-Loire (49), 4 à Villebernier (49) et 8 à St-Martin-de-Sanzay (79).
Aucune ***H. armigera*** et ***A. segetum*** n'ont été piégées en semaine 31 sur l'ensemble des sites.

Bactériose, Phoma (Mâche)

Dans le 44, on nous signale la présence de **phoma** et de **bactériose** sur mâche.

Botrytis (Laitue)

Des symptômes de **botrytis** sont observés sur 10% des plants de salade à Ste-Gemmes-sur-Loire (49).

Botrytis sur laitue - Crédit photo : CDDL

SOLANACEES

Tomate : Ste-Gemmes-sur-Loire (49), St-Martin-de-la-Place (49), Longué-Jumelles (49), Saumur (49), parcelles flottantes (85), Varennes-sur-Loire (49). Aubergine : St-Martin-de-la-Place (49), Dénezé-sous-Doué (49), Longué-Jumelles (49), parcelles flottantes (85). Poivron : Longué-Jumelles (49), St-Martin-de-la-Place (49), parcelles flottantes (85).

• Ravageurs

Puceron (Tomate, Poivron, Aubergine)

A Saumur (49), Saint Martin-de-la-Place (49) et Longué-Jumelles (49), 10%, 5% et 40% des plantes de tomate présentent respectivement au moins un **puceron**.

En parcelle de poivron, à Longué-Jumelles (49), des pucerons sont observés sur 10% des plantes.
A Saint-Martin-de-la-Place (49), en parcelle de poivron, la pression est très forte : 100% des plantes présentent du puceron.
Dans le 85, des pucerons sont observés en parcelle de poivron.

En parcelle d'aubergine, la pression est nulle à Dénezé-sous-Doué (49). A Longué-Jumelles (49), le ravageur est observé sur 30% des plants. Dans le 85, des pucerons sont observés en parcelle d'aubergine.

Acarien (Tomate, Aubergine)

A Dénezé-sous-Doué (49), la pression **acarien** est nulle sur la culture d'aubergine suivie. A Longué-Jumelles (49), 30% des plantes présentent des acariens en culture d'aubergine. A St-Martin-de-la-Place (49), en parcelle d'aubergine, 30% des plantes présentent de l'acarien.
En parcelle de poivron, à Longué-Jumelles (49) et Saint-Martin-de-la-Place (49), respectivement 10% et 15% des plantes présentent de l'acarien.

Aleurode (Tomate)

A Saumur (49), Saint-Martin-de-la-Place (49) et Longué-Jumelles (49), respectivement 10%, 5% et 5% des plants de tomate présentent de l'**aleurode**.

Doryphore (Aubergine)

A Dénezé-sous-Doué (49), des **doryphores** sont observés sur 60% des plantes.
A Saint-Martin-de-la-Place (49), en parcelle d'aubergine, la pression est très forte : 100% des plantes présentent de l'aleurode.

Tuta absoluta (Tomate)

A Ste-Gemmes-sur-Loire (49), aucune **tuta** n'a été capturée cette semaine. A Longué-Jumelles (49), 2 tuta ont été piégées en semaine 31. On nous signale 5%, 10% et 50% des plantes présentant des dégâts de larve de tuta respectivement à Saint-Martin-de-la-Place (49), Longué-Jumelles (49) et Varennes-sur-Loire (49).

Punaise *Nezara viridula* (Aubergine)

Des dégâts de la **punaise *Nezara viridula*** nous sont signalés sur la culture d'aubergine à Dénezé-sous-Doué (49) : 5% des plantes sont touchées.

Thrips (Tomate)

A Saint-Martin-de-la-Place (49), des thrips sont observés sur 10% des plantes.
A Saumur (49) en parcelle de tomate et à Dénezé-sous-Doué (49) en parcelle d'aubergine, aucun thrips n'est observé.

Aleurode sur tomate - Crédit photo : Ephytia

SOLANACEES (SUITE)

Tomate : Ste-Gemmes-sur-Loire (49), St-Martin-de-la-Place (49), Longué-Jumelles (49), Saumur (49), parcelles flottantes (85), Varennes-sur-Loire (49). Aubergine : St-Martin-de-la-Place (49), Dénezé-sous-Doué (49), Longué-Jumelles (49), parcelles flottantes (85). Poivron : Longué-Jumelles (49), St-Martin-de-la-Place (49), parcelles flottantes (85).

• Maladies

Botrytis (Tomate)

A Saumur (49), et Longué-Jumelles (49), le **botrytis** touche respectivement 20% et 30% des plants de tomate.

Oïdium (Tomate)

A Saumur (49), des symptômes d'**oïdium** sont observés sur 5% des plants.

Cladosporiose (Tomate)

A la Roche-sur-Yon (85), des symptômes de **cladosporiose** sont observés sur respectivement 50% des plantes.

Argenture élégante et Acariose bronzée (Tomate)

Dans le 85, on nous signale la présence de symptômes d'argenture élégante et d'acariose bronzée en parcelle de tomate.

Acariose bronzée sur tomate -Crédit photo : GDM

Argenture élégante sur tomate -Crédit photo : GDM

Les curseurs de risque utilisés ont pour objectif de synthétiser l'ensemble des informations : observations, période de risque, données météo, modèles, … sauf lorsque cela est précisé

1 = risque faible; 2 = risque assez faible; 3 = risque moyen; 4 = risque assez fort; 5 = risque fort

RÉSEAU DE SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE 2021 PAYS DE LA LOIRE

Rédacteur : Cécile SALPIN - CAPDL- CDDL - cecile.salpin@pl.chambagri.fr

Directeur de publication : Denis Laizé - président du Comité régional de surveillance biologique du territoire.

Groupe technique restreint : CDDL - SRAL - GDM - CDDM - POLLENIZ.

Observateurs : CDDL - CDDM - Coopérative Rosée des champs - Fleuron d'Anjou - GAB44 - CAB - GDM - Val Nantais - CLAUSE - Terrena Semences - Vilmorin - CNPH La Ménitré – CECOVAL - L'Aubépin - Maraichers.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CAPDL dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.

Action copilotée par les ministères chargés de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de la recherche
avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Écophyto.

Focus : Cuscutes

Source : Iriisphytoprotection

Description

La cuscute est une plante annuelle, indigène au Canada. Il s'agit d'une plante parasite dépourvue de chlorophylle, jaunâtre ou orangée, s'enroulant autour d'autres plantes qui la supportent.

Plantule

Cotylédons de taille moyenne, elliptiques, sommet tronqué, légèrement échancré, pétiole poilu, petites oreillettes. Axe hypocotylé rouge. Premières feuilles elliptiques, dentées, velues, poils mous sur les 2 faces, au pétiole velu.

Plante adulte

Plante velue sur son ensemble, poils appliqués. Tige carrée, non renflée sous les nœuds, port érigé (10 à 60 cm).
Feuilles : ovales, allongées à lancéolées plus larges que le galeopsis à feuilles étroites, dentées, toutes courtement pétiolées.
Inflorescences : verticilles floraux à l'aisselle des feuilles sur l'axe principal et sur des ramifications à différents niveaux, fleurs assez petites, bilabiées. Couleur rose à pourpre, la lèvre inférieure est tachées de jaune. Pièces florales poilues, calice à 5 dents aiguës.

Cuscute sur melon –Crédit photo : Réussir Fruit et Légumes

Les cuscutes sont des plantes qui parasitent des espèces végétales cultivées mais aussi quelques plantes adventices. Il en existe plus de 100 espèces dans le monde. La concurrence exercée sur les plantes supports peut entrainer un étouffement de ces dernières. Leur principale caractéristique réside dans leur aptitude à se disséminer rapidement par pollution des récoltes : graines ou racines et terre attenante. La principale espèce rencontrée en agriculture est une espèce de cuscute à grosses graines, la cuscute des champs (Cuscuta campestris).

Les cuscutes sont des plantes presque totalement privées de chlorophylle, qui n'ont pas de véritables racines mais qui vivent aux dépens d'autres plantes en s'accrochant à elles et en émettant des suçoirs par l'intermédiaire desquels elles puisent l'eau et l'essentiel des éléments dont elles ont besoin pour réaliser leur développement. Les graines de cuscutes sont, pour la plupart des espèces, de très petite taille (environ 0,5 mm) ce qui rend leur reconnaissance et leur détection très peu aisée. De surcroît, chaque inflorescence produit de très nombreuses graines. Pour la majorité des espèces, la durée de vie de ces graines est assez longue (au moins une dizaine d'années) et la faculté germinative d'abord très faible la première année, s'accroît en 4 à 5 ans. Lorsque l'humidité est suffisante, la croissance de la tige principale du parasite est rapide et aboutit à la formation de « plaques » de cuscute. La floraison puis la fructification du parasite conduisent, en 7 à 8 semaines, à la formation de plusieurs milliers de graines par plaque.

Les cuscutes forment un ensemble d'organismes nuisibles réglementés (dénommé Cuscuta spp)qui est inscrit à l'annexe B de l'arrêté du 31 juillet 2000 modifié, établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux soumis à des mesures de lutte obligatoire. Ce statut signifie que la lutte contre cet organisme nuisible peut être rendue obligatoire par arrêté préfectoral en fonction de la situation locale et après expertise du service régional de l'alimentation.

Lutte :

L'utilisation de semences non certifiées est à proscrire pour les cultures sensibles aux cuscutes (betteraves, luzerne, trèfle, nyger, ...),-la dissémination des cuscutes étant aussi favorisée par le transport des récoltes et de la terre qui y est attachée, il est fortement recommandé de veiller au bon état de propreté des aires de stockage ainsi que du matériel de récolte.

La destruction mécanique ou chimique (traitement localisé) de la cuscute doit impérativement être réalisée dès détection sur les aires de stockage des betteraves, des pomme de terre et autres légumes

En cas d'apparition de foyers de cuscute en cultures, seule la destruction de la plante « support » permettra d'enrayer un début d'infestation de ce parasite. Il importe d'intervenir dès sa détection par un repérage précis des premières taches de cuscute et de mettre en œuvre la destruction de ces zones en débordant de 2 à 3 mètres autour des taches de manière à éviter de nouvelles extensions à partir de la zone «contaminée ».

FOCUS : MOUCHE MINEUSE DU POIREAU

Une fiche de reconnaissance de la mouche mineuse a été réalisé par la FREDON Ile de France : http://www.fredonidf.com/images/publications/Phytomyza_gymnostoma.pdf

Des essais menés dans le cadre du projet régional REPROLEG (Ravageurs Emergents PROtection des LEGumes) porté par l'ARELPAL (Association Régionale d'Expérimentation Légumière des Pays de la Loire) s'est terminé en 2019. Ce projet avait pour but d'étudier deux ravageurs émergents : *Drosophila suzukii* et *Phytomyza gymnostoma*. Dans le cadre de ce projet, l'étude du vol de la mouche mineuse du poireau ainsi que des méthodes alternatives dans la lutte de ce ravageur ont été travaillés.

Afin de mieux connaitre les périodes de vol de ce ravageur, plusieurs méthodes de suivi sont mises en place dans les parcelles.

Les essais à fenêtre du CDDL et du CDDM ont montré que le vol automnal de la mouche mineuse est le plus préjudiciable pour les cultures d'alliums. En Anjou, sur les poireaux plantés arrivant à maturité sur la période automne-hiver ce vol engendre la présence de galeries, larves et pupes ce qui pose un réel problème lors de la commercialisation. En région nantaise, ce vol entraine des pertes de plantes sur les cultures de poireaux semés en septembre pour une récolte au printemps. Le vol automnal débute chaque année mi/fin-septembre et s'étend jusqu'à la mi-octobre. Le début et la fin du vol semblent, à priori, pouvoir être décalés d'environ une semaine selon les conditions météorologiques et le pic de vol ne dure jamais plus d'un mois. Des adultes peuvent toujours être observés et piégés après cette période, mais ne causent pas de dégâts aux cultures de poireaux en place.

Le CDDM a pu démontrer grâce au réseau de piégeage (plaques jaunes engluées et bols jaunes) en place en production qu'un 2ème vol de la mineuse a lieu au printemps sur plusieurs mois, de fin février à fin juin selon le climat. Les sorties précoces de février à fin mai sont responsables d'une deuxième vague de dégâts sur les poireaux de semis et constituent une menace pour les poireaux primeurs plantés dès la fin janvier. Aucune perte de plante n'est alors causée contrairement au vol automnal. Par contre les pupes et larves issues de ce vol sont présentes dans les fûts lors de la récolte ce qui est pénalisant lors de la vente.

De multiples facteurs (environnementaux, biologiques) sont susceptibles de favoriser les attaques de de la mouche mineuse en culture de poireau.

Les résultats obtenus dans l'étude menée par le CTIFL montrent que la durée totale du cycle biologique de *P. gymnostoma* est d'environ 150 jours à une température moyenne de 12°C (régime de température jour/nuit de 12°C/12°C) comme à une température moyenne de de 14°C (régime de température jour/nuit de 17°C/12°C). La plage d'émergence (délai entre la première et la dernière émergence) est de 57 jours pour une température moyenne de 12°C, tandis qu'elle est de 36 jours pour une température moyenne de 14°C. Ces résultats sont toutefois à prendre avec beaucoup de précautions dans la mesure où ils ne sont pas concordants avec ceux des études réalisées antérieurement par le CTIFL. Dans ces études, les premières émergences étaient en effet observées dans un délai de 60 à 120 jours, et les dernières dans un délai de 110 à 160 jours. Enfin, les travaux menés par le CTIFL en 2019 ont montré que l'utilisation de cages à émergence est simple et pertinente pour détecter les périodes de vols et de ponte de *P. gymnostoma*. Ce genre d'outil peut être déployé facilement chez les producteurs pour effectuer localement le monitoring des populations de mouches.

Figure 1 : Pupes de Phytomyza gymnostoma - Crédit photo CDDL

FOCUS : MOUCHE MINEUSE DU POIREAU

Dans la lutte contre la mouche mineuse de poireau, des produits de biocontrôle ainsi que la méthode de fauche du feuillage ont été testés. Seule la fauche s'est montrée efficace dans la lutte contre la mouche mineuse du poireau.

Le CDDL a travaillé sur l'application de la fauche du haut du feuillage des poireaux comme moyen de lutte alternatif contre la mineuse. De manière générale, la fauche même mal positionnée, permet toujours de réduire le taux de dégâts par rapport à un témoin sur lequel aucune intervention n'est réalisée, de l'ordre de 20 à 40% de dégâts en moins. En revanche, un positionnement pertinent de la fauche par rapport au pic de vol permettrait d'avoir une protection d'environ 60%. Un impact, même léger, sur le rendement des poireaux a été observé à chaque fois, mais cette diminution minime de rendement est compensée par la protection apportée quand le positionnement est bien réalisé. De plus, la fauche peut être pratiquée dans des conditions météorologiques qui ne permettraient pas de réaliser un traitement chimique. A l'issue du projet, les essais n'ont pas permis de conclure précisément sur les modalités précises de ces interventions (hauteur de fauche la plus efficace et la moins impactante pour le rendement, nombre de passages nécessaires, dates d'intervention optimales par rapport au début du pic de vol). Ainsi cette technique, même si prometteuse, doit être perfectionnée.

Figure 2 : Parcelle de poireau avec fauche - Crédit photo CDDL